

## **Lutte contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique épizootique – Communication aux apiculteurs**

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique épizootiques sont des maladies virales transmises par des moucheron piqueurs du genre Culicoïdes qui affecte les ruminants. Depuis août 2024, une circulation intense du virus de la FCO-8 en Auvergne-Rhône-Alpes affecte les ovins qui sont particulièrement sensibles à la maladie, avec de forts taux de mortalité.

Pour limiter la propagation de ces deux maladies, les éleveurs sont susceptibles d'appliquer une désinsectisation des animaux et des moyens de transports de ceux-ci. Cette mesure bien que complémentaire et non généralisée, est source d'inquiétude pour les apiculteurs voisins de ces élevages car les molécules utilisées sont également toxiques pour les abeilles.

GDS France a établi des conseils à destination des éleveurs ovins et bovins pour limiter l'usage et bien utiliser les produits de désinsectisation et à destination des apiculteurs également pour limiter l'exposition de leurs abeilles :

### **Conseils aux éleveurs ovins et bovins** ([cf note Cirad/SNGTV/GDSF](#)).

- Confiner le troupeau et, à fortiori les animaux malades ou virémiques, dans des bâtiments relativement fermés ou en protégeant les ouvertures par des moustiquaires à mailles très fines,
- Désinsectiser des véhicules de transport **uniquement** avant et après le chargement des animaux lors de sorties de zones atteintes de FCO ou pour les déplacements sur de moyennes/longues distances,
- Désinsectiser individuellement les animaux en respectant le dosage prévu par l'AMM.
- **Ne pas pulvériser d'insecticides dans l'environnement** ou à proximité des élevages ou des bâtiments car cette pratique ne réduit pas l'abondances des culicoïdes adultes
- **Bien gérer vos effluents** et des litières qui sont des milieux attractifs pour les abeilles et des gîtes de reproduction des culicoïdes

### **Conseils aux apiculteurs** (FRGDS)

- Rester **vigilants** dans les zones concernées :
  - o [La situation de la fièvre catarrhale ovine \(FCO\) en France | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt zones de circulation de la FCO](#)
  - o [Maladie hémorragique épizootique \(MHE\) : point de situation sur une maladie émergente | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt](#)
- **Installer des abreuvoirs** sur les ruchers afin que les abeilles n'aillent pas collecter l'eau sur les effluents d'élevage
- Prenez **contact** avec les éleveurs à proximité pour connaître les périodes de traitements et les molécules utilisées
- **Visiter vos ruchers** au minimum tous les 15 jours
- En cas constat de troubles (dépopulation, mortalité), appelez au plus vite **l'OMAA 04.13.33.08.08**

Si vous voulez des conseils ou d'autres informations, n'hésitez pas à contacter votre GDS.